

Installations de traitement des déchets d'importance cantonale (plan sectoriel déchets)

Objectif

Garantir sur l'ensemble du territoire une élimination des déchets respectant les exigences de l'environnement, à un coût raisonnable.

Objectifs principaux: Créer des conditions propices au développement économique

Intervenants

Canton de Berne	OACOT OED OFDN OPC
Confédération	Office fédéral de l'environnement Office fédéral du développement territorial
Régions	Toutes les régions
Communes	Communes concernées
Autres cantons	Cantons voisins concernés

Réalisation

- A court terme jusqu'en 2026
 A moyen terme entre 2027 et 2030
 Tâche durable

Etat de la coordination en général:

Coordination réglée

Responsabilité: OED

Mesure

Le canton renforce la sécurité de l'élimination en veillant à offrir de bonnes conditions à la gestion des déchets et en procédant à des contrôles en la matière.

Les emplacements des usines d'incinération des ordures ménagères ainsi que des décharges des types A à E sont précisés (cf. verso).

Démarche

Le canton exécute rigoureusement les législations fédérale et cantonale sur les déchets en veillant à ce que toutes les installations de traitement des déchets soient sur un pied d'égalité. Il convient de suivre l'évolution des quantités de déchets afin de déceler à temps les tendances requérant une intervention.

Coûts:	100%	fr.
Prise en charge:		
Canton de Berne	0%	fr.
Confédération	0%	fr.
Régions	0%	fr.
Communes	0%	fr.
Autres cantons	0%	fr.
Tiers	0%	fr.

Financement de la part du canton de Berne

Type de financement:

- A charge du compte de résultats
 A charge du compte des investissements
 Financement spécial:

Attestation de financement:

- Contenu dans le plan intégré «mission-financement»

Remarque:

Interdépendances/objectifs en concurrence

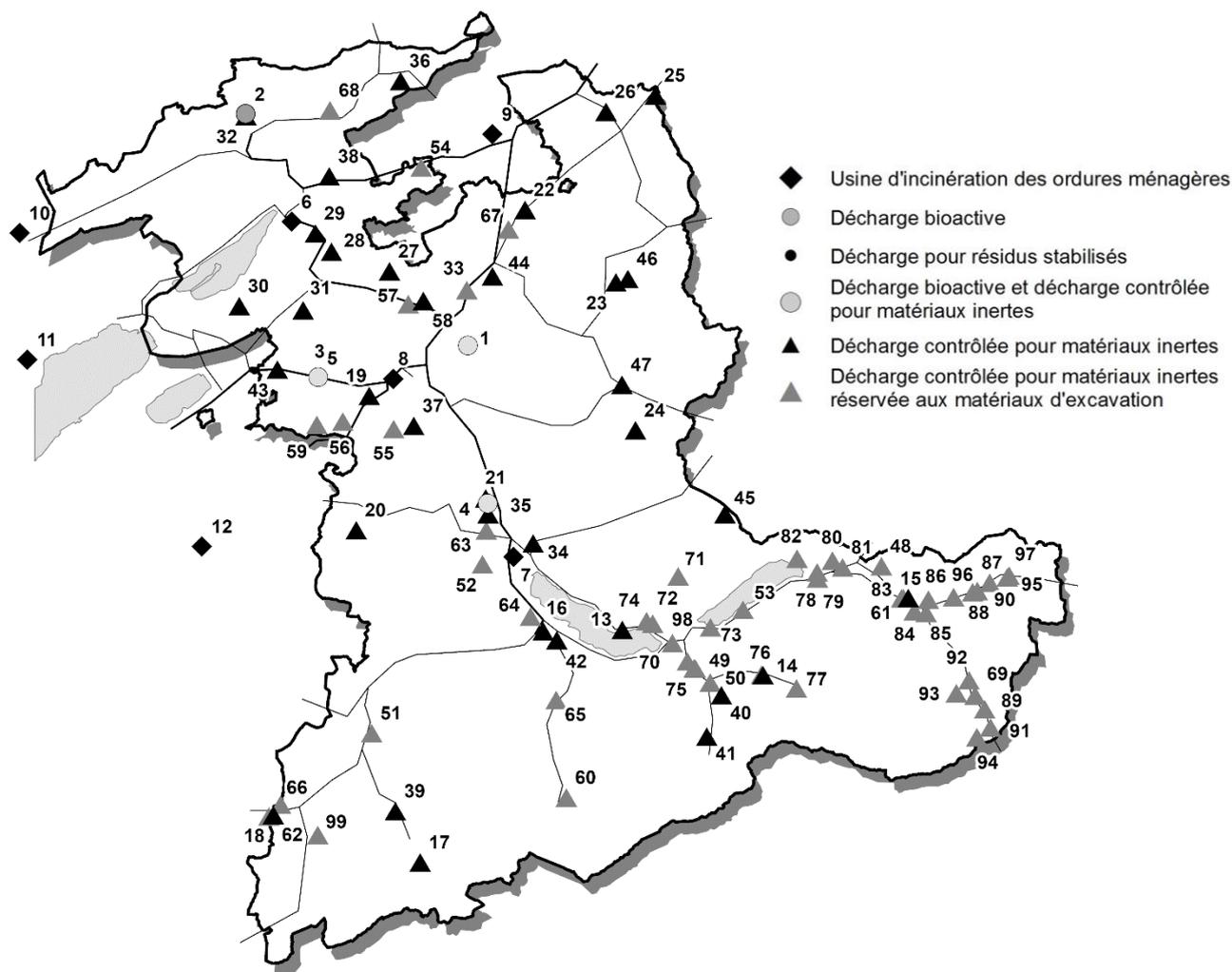
Etudes de base

- Plan sectoriel déchets, juin 2017
- Plan sectoriel cantonal en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transport, août 2012 et de décharges
- Plans régionaux d'extraction et de décharges existants
- Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, OLED)

Indications pour le controlling

Remaniement périodique du plan sectoriel déchets (planification continue de la gestion des déchets, contrôle des résultats)

Installations de traitement des déchets d'importance cantonale



Etat de la coordination (EC): DB: données de base, CR: coordination réglée, CC: coordination en cours, IP: information préalable

Types de décharges selon l'ordonnance du 4 décembre 2015 sur la limitation et l'élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, OLED; RS 814.600):

- type A: matériaux d'extraction non pollués (déchets selon l'annexe 5, ch. 1 OLED: > 50 000 m³)
- type B: autres matériaux inertes (déchets selon l'annexe 5, ch. 2 OLED: > 100 000 m³)
- type C: autres résidus (déchets selon l'annexe 5, ch. 3 OLED: > 100 000 m³)
- type D: scories (déchets selon l'annexe 5, ch. 4 OLED: > 300 000 m³)
- type E: autres matériaux bioactifs (déchets selon l'annexe 5, ch. 5 OLED: > 300 000 m³)

N°	Type d'installation	Commune	Nom du site	EC
1	Décharge du type D et E	Bolligen / Krauchthal	Laufengraben	DB
2	Décharge du type B, D et E	Tavannes / Reconvilier	Ronde Sagne	CR ¹
3	Décharge du type D et E	Mühleberg	Teuftal	DB
4	Décharge du type D et E	Jaberg / Kirchdorf	Türliacher	DB
5	Décharge du type C	Mühleberg	Teuftal	DB
6	Usine d'incinération des ordures ménagères	Brügg		DB
7	Usine d'incinération des ordures ménagères	Thoune		DB
8	Usine d'incinération des ordures ménagères	Berne (centrale d'énergie de Forsthaus)		DB

Indication: usines d'incinération des ordures ménagères hors du territoire du canton de Berne

9	Usine d'incinération des ordures ménagères	Zuchwil (SO)	Emmenspitz
10	Usine d'incinération des ordures ménagères	La Chaux-de-Fonds (NE)	
11	Usine d'incinération des ordures ménagères	Colombier (NE)	Cottendart
12	Usine d'incinération des ordures ménagères	Posieux (FR)	

¹ L'état de la coordination se réfère à une extension du site existant.

N°	Type d'installation	Commune	Nom du site	EC
13	Décharge du type B	Beatenberg	Balmholz	DB
14	Décharge du type B	Grindelwald	Tschingeley	DB
15	Décharge du type B	Schattenhalb	Lammi	DB
16	Décharge du type B	Wimmis	Steinigand Eyfeld Nord	CR
17	Décharge du type B	Lenk	Kloepflisberg	DB
18	Décharge du type B	Gessenay	Dorfrueti-Allmiwald	CR
19	Décharge du type B	Berne	Rehag Bümpliz	CR
20	Décharge du type B	Schwarzenburg	Milken	DB
21	Décharge du type B	Jaberg / Kirchdorf	Bergacher	DB
22	Décharge du type B	Koppigen	Faenglenberg	DB
23	Décharge du type B	Sumiswald	Tannenbad	CR
24	Décharge du type B	Eggiwil	Diepoldsbach	DB
25	Décharge du type B	Wynau	Guegiloch	DB
26	Décharge du type B	Aarwangen	Risi	DB
27	Décharge du type B	Rapperswil	Tongrube	DB
28	Décharge du type B	Lyss	Chruetzwald	DB
29	Décharge du type B	Studen	Petinesca	DB
30	Décharge du type B	Finsterhennen	Uf dr Hoechi	DB
31	Décharge du type B	Radelfingen b. Aarberg	Tongrube	DB
32	Décharge du type B	Tavannes	Ronde-Sagne	DB
33	Décharge du type B	Deisswil	Aespli	DB
34	Décharge du type B	Uttigen	Säget / Weid	CR
35	Décharge du type B	Kirchdorf	Ried	DB ²
36	Décharge du type B	Grandval	Plain Journal	CR
37	Décharge du type B	Köniz	Gummersloch	DB
38	Décharge du type B	Pieterlen	Greuschenhubel	DB
39	Décharge du type B	St. Stephan	Griessene	CR
40	Décharge du type B	Lauterbrunnen	Wengen: Ussri Allmi/Holzgrube	DB
41	Décharge du type B	Lauterbrunnen	Mürren: Bawald/Wendi Birchi	DB
42	Décharge du type B	Spiez	Stegweid	CR
43	Décharge du type B	Ferenbalm / Wileroltigen	Grossacher	CR
44	Décharge du type B	Lyssach	Birchi	CC
45	Décharge du type B	Schangnau	Chemmerizopfen	CR
46	Décharge du type B	Sumiswald	Horn	DB
47	Décharge du type B	Langnau i.E.	Ziegelhüttegrabe	CC

N°	Type d'installation	Commune	Nom du site	EC
48	Décharge du type A	Hasliberg	Hindersattel	DB
49	Décharge du type A	Wilderswil	Chrummeney	DB
50	Décharge du type A	Bündlischwand	Hinter der Egg	DB
51	Décharge du type A	Zweisimmen	Ey-Grubenwald	DB
52	Décharge du type A	Thierachern	Eyacher	DB
53	Décharge du type A	Iseltwald	Boden-Töipalm	DB
54	Décharge du type A	Leuzigen	Mettlen/Dennier	DB
55	Décharge du type A	Köniz	Louelen	CC
56	Décharge du type A	Köniz / Neuenegg	Chessiboden Süd / Dachseweid	CC
57	Décharge du type A	Deisswil / Münchenbuchsee / Rapperswil	Obermoos	CC
58	Décharge du type A	Jegenstorf	Eichmatt	CC
59	Décharge du type A	Neuenegg	Marizried	CC
60	Décharge du type A	Kandersteg	Bärebo	DB
61	Décharge du type A	Schattenhalb	Müür	DB
62	Décharge du type A	Saanen	La Rite	CR

63	Décharge du type A	Uetendorf	Limpachmoos	CC
----	--------------------	-----------	-------------	----

² L'entreprise n'accepte actuellement pas de matériaux inertes.

64	Décharge du type A	Reutigen	Neu-Allmi	CR
65	Décharge du type A	Reichenbach	Zilti-Wengi	CR
66	Décharge du type A	Saanen	Teilegg	CC
67	Décharge du type A	Ersigen	Grossacher	CR
68	Décharge du type A	Sarvilier / Court	Combe du Rondez	CC
69	Décharge du type A	Guttannen	Handeggli	CR
70	Décharge du type A ³	Matten bei Interlaken/Interlaken/ Därigen	Därliggrat	CR
71	Décharge du type A	Habkern	Chrüz	CR
72	Décharge du type A	Beatenberg	Hole	CC
73	Décharge du type A	Bönigen	Seilersweid	CC
74	Décharge du type A	Beatenberg	Mallee	CR
75	Décharge du type A	Wilderswil	Chrummeney II	CR
76	Décharge du type A	Grindelwald	Fallbach	CR
77	Décharge du type A	Grindelwald	Locherboden	CR
78	Décharge du type A	Brienz	Lengfeld	CR
79	Décharge du type A	Brienz	Birchental	CR
80	Décharge du type A	Brienzwiler	Trigli	CR
81	Décharge du type A	Brienzwiler	Hobiel	CC
82	Décharge du type A	Brienz	Hambiel	CR
83	Décharge du type A	Schattenhalb	Müör	CR
84	Décharge du type A	Innertkirchen	Stocki	CR
85	Décharge du type A	Innertkirchen	Blänggen	DB
86	Décharge du type A	Innertkirchen	Moos	CR
87	Décharge du type A	Innertkirchen	Schwendeli	CC
88	Décharge du type A	Innertkirchen	Hostet	CC
89	Décharge du type A	Guttannen	Rödispitz	CC
90	Décharge du type A	Innertkirchen	Furen	CR
91	Décharge du type A	Guttannen	Summerloch	CR
92	Décharge du type A	Guttannen	Im leiden Wärchteg	CR
93	Décharge du type A	Guttannen	Ärlen	CC
94	Décharge du type A	Guttannen	Chessituren	CR
95	Décharge du type A	Innertkirchen	Wellmatten	CR
96	Décharge du type A	Innertkirchen	Hopflauen 4	CR
97	Décharge du type A	Innertkirchen	Chalberweid	CR
98	Décharge du type A	Wilderswil	Geisshubel	DB
99	Décharge du type A	Saanen	Trom-Badweidli	DB

³ Décharge souterraine: une fois les preuves nécessaires apportées, puis approuvées par l'OFEV, une classification comme décharge de type B, C ou D peut avoir lieu dans le cadre d'une simple mise à jour.